

# LE NOUVEAU LYON

JOURNAL DES INTÉRÊTS COMMERCIAUX, INDUSTRIELS, AGRICOLES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES DE LA VALLÉE DU RHONE ET DE LA LOIRE

REPUBLICAIN INDÉPENDANT

5 Cent. le Numéro

« DES BAINES LE TEMPS EST PASSÉ »

Dimanche 2 Décembre 1894

**ABONNEMENTS :**  
LYON, RHONE, LOIRE, SAONE-ET-LOIRE, AIN, ISERE ..... 3 Mois 5 fr.  
AUTRES DÉPARTEMENTS, CORSE ET ALGERIE ..... 7 »  
Les abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 du mois. Joindre 50 c. à tout changement d'adresse.  
Les manuscrits, insérés ou non, ne sont pas rendus.

PREMIÈRE ANNÉE — N° 129  
DIMANCHE 2 Décembre 1894 — AVENT  
— DEMAIN SAINT FRANÇOIS XAVIER —

ADMINISTRATION, de 9 h. à 6 h. Place des Terreaux, 7  
RÉDACTION, de 3 heures à minuit.  
ANNONCES COMMERCIALES, la ligne. 0.60 | RÉSOLAMES, la ligne..... 1.50  
Prix divers pour les annonces artistiques et Divers.

## BULLETIN DU JOUR

La Chambre a abordé aujourd'hui la discussion du budget.

L'arrestation de Portalis paraît imminente : la présence à Paris de l'ex-directeur du « XIX<sup>e</sup> Siècle » ne ferait plus aucun doute.

M. Saincère, directeur du personnel du ministère de l'intérieur, vient de déposer une plainte en diffamation contre l'« Intransigeant » au sujet d'un article intitulé : « Les maîtres chanteurs ».

D'après la « Libre Parole », la clôture de l'instruction de l'affaire Dreyfus serait retardée par suite de la découverte de relations qui auraient existé entre l'inculpé et les deux espions allemands récemment arrêtés.

Une audacieuse agression a été commise, à Lyon, samedi, à dix heures du matin, rue de la République, contre un garçon de recettes de la maison Aynard, nommé Barboyon.

Lire à la 3<sup>ème</sup> page nos dépêches de la dernière heure.

## Lettre Parisienne

Paris, 30 novembre.  
Voilà donc la presse sur la sellette ; et encore, si elle n'y était qu'à la Chambre ! Mais elle y est aussi au Palais de Justice et plus qu'au Palais de Justice, dans les sentiments des honnêtes gens. Triste ! triste ! d'autant plus triste que le tableau des mœurs d'une partie de la presse, fait par le député Habert, est parfaitement vrai.

Pour certaines personnes, faire du journalisme, ce n'est pas exercer un sacerdoce, comme on disait autrefois, et comme pensent le faire toujours beaucoup de nos collègues ; c'est mettre en mouvement un balancier pour battre monnaie et pouvoir mener la haute vie. Combien de fruits secs ne voit-on pas, qui ont tout juste fait leurs classes, et s'improvisent journalistes !

Le journalisme, dit-on, mène à tout : à la Chambre, aux emplois, à l'aisance et aux billets de théâtre.

Il mène aussi à Mazas, comme on le voit maintenant.

L'ingérance de la Bourse et de la Banque a été sans doute fatale à la presse.

C'est à la Bourse qu'on a commencé les chantages.

Du moment qu'on a goûté à ce breuvage fatal, on ne peut plus s'en passer.

Ajoutez-y cette course désordonnée au reportage à tout prix. Les interventions, les nouvelles à sensation se succèdent pour pousser à la vente ; rien n'est sacré pour un reporter, pourvu qu'il gagne sa pièce de cent sous. Le scandale est exploité comme un billet à la banque.

La moralité du sacerdoce n'existe plus ; gagner de l'argent, c'est tout.

Le caractère de journaliste est désormais nettement divisé non seulement en presse honnête et malhonnête, mais encore en journalistes et en reporters.

Les premiers sont les penseurs, les hommes politiques qui, des faits connus, tirent les déductions en rapport avec leurs idées ; les autres sont les chevaux-légers qui fourragent par-ci par-là pour trouver la nouvelle, la conversation, le scandale qui rapportent.

Il y en a sans doute aussi d'honnêtes, mais c'est le système qui est mauvais.

Tout cela nous vient de l'Amérique, avec le blé à 9 fr. 50 et la crise de l'argent.

Aux Etats-Unis, le dollar est tout. En Europe, la pièce de vingt francs ne devrait pas être tout ; il y a des sentiments d'honneur, de devoir, de patrie qui planent bien au-dessus de l'or et qui devraient y planer surtout sur cette vieille terre de France où, pendant des siècles, on a su mourir pour le Roi et souffrir pour la patrie sans guetter le chevron, ni regretter le Moulin-Rouge.

Malheureusement, les moeurs yankees ont passé l'Atlantique et il ne sera pas facile d'assainir le pays.

On condamnera quelques coupables ; on en laissera passer plusieurs parce que, en général, les victimes aiment mieux les envoyer se faire pendre ailleurs et ne pas porter plainte.

Et après ?

Le gouvernement ne peut pas poursuivre par mesure de police, et je crains bien qu'avant longtemps on ne trouve de nouveau des filous dans la carrière

trop ouverte du journalisme. *Quid leges sine moribus?*

Vous voyez ce qui arrive à Toulouse, vous voyez Dreyfus. Il y a comme un virus qui corrompt la moralité publique. Quel Roux trouvera le serum contre cette maladie ?

Les victoires foudroyantes des Japonais commencent à inquiéter l'Europe ; on se demande ce qu'il va arriver si le Japon civilisé s'empare de la Chine et la civilise à son tour. Ce serait l'écrasement de l'Europe entière.

On dit que l'Angleterre commencera par occuper quelques points de la côte pour garantir son commerce. Peut-être est-ce là une première conséquence de l'alliance anglo-russe, si alliance ou accord il y a.

Dans ce cas, la Russie occuperait Port-Hamilton.

Quant à l'existence de l'accord, on ne sait toujours rien. On voit seulement les enthousiasmes de la presse anglaise. De toute façon, avec accord ou sans accord, la France n'a rien à craindre. La mission française à Pétersbourg, qui revient ravie de l'accueil reçu, a trouvé les plus grandes sympathies non-seulement chez le czar, mais encore chez les princes anglais et allemands.

Le prince de Galles a donné force *shake-hands*, et le prince Henri de Prusse aurait dit qu'il serait heureux si la marine allemande pouvait être l'égal de la marine française.

Tout cela, en langage diplomatique, s'appelle « eau bénite de cour » ; des mots qui ne tirent pas à conséquence. Les paroles du czar et l'empressement trouvé dans tout le peuple, sont bien plus importants.

Après cela, qu'on s'arrange sur les Pamirs ou en Arménie, cela nous est bien égal. Quant au passage des détroits, il y a du temps pour en causer.

### UN PARISIEN.

## LES RÉCOMPENSES DE L'EXPOSITION

Voici l'exposé des motifs du projet relatif aux récompenses de l'Exposition de Lyon :

« L'Exposition de Lyon vient de clore ses portes. Elle était organisée par la municipalité lyonnaise et le concours des principaux corps constitués de la région. Le gouvernement, vous le savez, lui a accordé son patronage et s'est efforcé d'alléger la tâche qui incombait à ses promoteurs.

« Vous êtes entré dans la même voie, en mettant à la disposition du ministre du commerce un crédit de 30.000 francs destiné à permettre l'extension des sections d'intérêt général, la participation à l'exposition permanente des colonies, l'installation d'une exposition ouvrière et l'envoi de délégués ouvriers. Les efforts persévérants et dévoués des assemblées locales, les sacrifices considérables qu'elles se sont imposés, la sympathie que lui ont témoignée les pouvoirs publics, à eu raison des difficultés inhérentes à une semblable entreprise.

« Les résultats obtenus sont à la hauteur de ceux qu'on pouvait espérer de l'union de tant de bonnes volontés. Les étrangers, aussi bien que les Français, ont répondu en grand nombre à l'appel qui leur était adressé et plus de six mille exposants ont pris part à ce brillant concours international, qui attirera une foule de visiteurs, et qui fut pour notre industrie, comme pour l'art français, l'occasion d'un nouveau succès.

« A la suite de chacune des grandes expositions internationales qui ont eu lieu jusqu'à ce jour, il a été fait des nominations et des promotions exceptionnelles dans l'ordre de la Légion d'honneur.

« C'est ainsi qu'il a été décerné, à la suite de l'Exposition de Vienne (1873), une croix de grand-officier, deux croix de commandeur, six croix d'officier et quarante-sept croix de chevalier.

« De Philadelphie (1876), trois croix d'officiers et vingt-cinq de chevaliers ; de Sydney et de Melbourne (1879-1880), vingt croix de chevaliers ; d'Amsterdam (1883), deux croix de commandeurs ; cinq croix d'officiers, cinquante-cinq croix de chevaliers ; de Londres (1884), cinq croix d'officiers et vingt-cinq croix de chevaliers ; d'Anvers (1885), quatorze croix d'officiers et soixante-cinq croix de chevaliers ; de Liverpool (1885), une croix d'officier et cinq croix de chevaliers ; de Melbourne, Bruxelles et Barcelone (1889), huit croix d'officiers, quarante-cinq croix de chevaliers ; de Moscou (1891), huit croix d'officiers, cinquante croix de chevaliers ; de Chicago (1893), trente-trois croix d'officiers, 162 croix de chevaliers.

« Nous référant à ces précédents, nous vous prions de vouloir bien autoriser le gouvernement, à l'occasion de l'Exposition de Lyon, à faire dans l'Ordre national de la Légion d'honneur, en dehors des dispositions restrictives de la loi du 25 juillet 1873, des nominations et des promotions dont le nombre ne pourra pas dépasser : une croix de grand-officier, six croix d'officier et cinquante croix de chevalier.

« Nous soumettons à cet effet à vos délibérations le projet de loi ci-après :

« Article unique. — A l'occasion de l'Exposition internationale de Lyon, qui a eu lieu en 1894, le gouvernement est autorisé à faire dans l'Ordre national de la Légion d'honneur, en dehors des dispositions restrictives de la loi du 25 juillet 1873, des nominations et promotions, dont le nombre ne pourra pas dépasser : une croix de grand-officier, six croix d'officier et cinquante croix de chevalier.

« On s'abonne sans frais au NOUVEAU LYON dans tous les bureaux de poste de France et de l'Étranger.

« Les abonnements partent des 1<sup>er</sup>, 5, 10, 15, 20 et 25 de chaque mois.

« Envoyer lettres et mandats à M. l'Administrateur du journal, 7, place des Terreaux.

## LES ÉLECTEURS COLORÉS

Tous les Français sont électeurs, c'est parfait.

Il y a des esprits moroses qui prétendent qu'il est fort impertinent qu'un souteneur quelconque, un tenancier de maison mal famée, un grec ou un cambrioleur en exercice ait autant de droit à gouverner le pays que le plus grand industriel, l'homme instruit, l'homme d'affaires rompu par le poids des responsabilités au maniement de sa fortune et de celle d'autrui.

Mais qu'appelle-t-on les français et à qui donne-t-on ce droit d'intervenir dans les destinées du pays ?

Est-ce aux Français de France, à ceux qu'une série de longues générations a attachés par le sang par la moelle de leurs os et les fibres de leur chair au sol sacré de la patrie ? Ou bien, au contraire, est-ce à tous ceux sur lesquels se déploie l'ombre du drapeau tricolore ?

En cette matière, pourtant si grave, nous vivons en plein gâchis, en pleine sottise.

Le Français de France, de race, d'affections et d'instinct est électeur de plein droit s'il reste en France, ou s'il émigre en Algérie, en Cochinchine, aux Indes, aux Antilles ou au Sénégal.

Il ne l'est plus s'il va en Calédonie, à Nouméa ou à St-Pierre-Miquelon.

En revanche, le gouvernement de la défense nationale, très occupé à protéger contre l'invasion allemande le sol sacré de la patrie, a pourtant trouvé le loisir d'accorder le droit de suffrage à tous les juifs d'Algérie, c'est-à-dire à cette tourbe de mercantis orientaux méprisés, qui ne descendent pas plus du peuple d'Israël que des sultans du grand Mogol. Il est vrai qu'il a refusé aux Arabes et aux Kabiles qui, tout au moins par le courage et l'esprit chevaleresque, se rapprochent davantage de notre race que les usuriers malpropres, à la rapacité desquels notre malheureuse conquête est en proie aujourd'hui.

Mais en compensation il a donné ce droit sacré aux hindous ne Pondichéry, qui nous méprisent et aux nègres des Antilles et de la Réunion qui nous jaloussent et nous détestent quand ils ne sont pas trop étonnés de leur situation, ce qui est que la France tout en contribuant néanmoins à peupler notre Sénat et nos Chambres de ceux qui font nos lois.

Il y a comme cela deux ou trois douzaines de représentants qui encombrant notre Parlement, votent nos impôts et nos dépenses alors que nous devons rester absolument étrangers aux finances de leurs commettants.

Cette anomalie criante a déjà suscité de nombreuses réclamations. Elle en susciterait bien davantage encore si l'on savait comment se passent les élections aux colonies et à quels scandales abus donne lieu le droit de suffrage tel qu'il est accordé à des gens qui n'ont de français pas même le nom.

C'est tellement extravagant qu'on n'oserait pas le dire, si on ne pouvait fournir aujourd'hui des preuves péremptoires des ignominies qu'a produites l'établissement inconsideré de l'électorat politique aux colonies.

En déclarant électeur tout esclave ou descendant d'esclave libéré, on a d'abord donné le droit de vote à des gens qui ne savent absolument pas ce que c'est.

Ils vous disent très franchement que puisqu'on leur demande leur voix, c'est qu'on en a besoin, et qu'il faut par conséquent que celui qui s'en sert la leur paie.

Alors, chaque candidat doit affréter des voitures et aller chercher l'électeur dans sa case, pour l'amener au bureau de vote.

Là, de chaque côté de la porte d'entrée, sous l'œil paternel de la police et des gendarmes, se tiennent, munis de grands sacs de monnaie, les agents des candidats qui achètent les voix de chaque arrivant aux enchères publiques.

On débute ordinairement le matin, par deux francs, pour s'élever graduellement jusqu'à 12 fr. 50 (le salaire d'un mois de travail dans ces pays-là), à la fin de la journée.

L'adjudicataire accompagne pour plus de sûreté l'adjudgé jusqu'à l'urne et lui remet au dernier moment un bulletin tout plié que ce dernier se borne à passer au président du bureau.

Dans ces conditions, une élection coûte 50 à 60.000 fr. et l'on dit communément qu'avec cent mille francs, on ferait nommer son cheval au premier tour.

Naturellement, une fois nommé, il faut faire rendre à la place ainsi achetée l'argent qu'elle a coté et l'on y parvient sans peine en passant les quatre années de la législature à solliciter, au ministère des colonies, des nominations de fonctionnaires qui se sont engagés à verser à leur représentant une partie du traitement qu'ils touchent.

Naturellement aussi, il y a des exceptions très honorables à cette règle ; mais ces exceptions-là sont faciles à reconnaître à un signe certain. Elles sont en froid avec le ministère des colonies et réclament énergiquement le rattachement de chaque administration coloniale au ministère compétent, comme le seul moyen de moraliser un peu le personnel extraordinaire que la représentation coloniale nous a donné.

Dans l'Inde, le système s'épanouit en liberté. Là, l'électeur noir ne se dérange

même pas. Comme l'organisation des castes ou syndicats indigènes est très forte, il suffit de traiter en bloc avec les chefs de ces syndicats et le tour est joué, c'est-à-dire que l'élection est faite sans tambours ni trompettes.

Pour le démontrer, le concurrent malheureux de M. Pierre Alype, qui est tout heureux nommé par des 40 et 50.000 voix, vient d'imaginer un petit tour absolument réussi.

Le 30 septembre dernier devait avoir lieu à Oulgarrette, un scrutin pour la nomination d'un conseiller local.

La veille, les acheteurs des chefs du syndicat mirent à la poste un pli recommandé, contenant l'abracadabrante liste ci-dessous qui devait passer le lendemain :

Paul Cousin..... 1.200 voix  
Paul Doumer..... 1.000  
Delassus..... 2.000  
Irénee Blanc..... 420  
Fernand Xau..... 1.500  
Charles Dupuy..... 1.200  
Portalis..... 1.300  
F. Magnard..... 1.500  
Adrien Hébrard..... 1.800  
Ch. Lalou..... 240

Et le lendemain, la liste sortait telle quelle des urnes électorales avec trois ou quatre voix d'erreur d'embarquement sur chaque nom, sauf pour la section de M. Lalou qui ne fournissait que 78 voix au lieu de 240 commandées ; le président du bureau expliquait, en s'excusant, qu'il était malade, et que son remplaçant ne l'avait pas compris.

Cette petite comédie est la preuve péremptoire qu'il n'y a aucun scrutin réel, que les présidents de sections, acquis d'avance, reçoivent un procès-verbal tout fait et le signent, le jour du vote, en y adjoignant des bulletins en nombre convenu au nom du candidat qui a payé.

Il est donc profondément triste, et l'on peut même dire profondément immoral, d'introduire dans nos parlements un faisceau de sénateurs et de députés nommés par des populations qui n'ont rien de français, pas même le nom.

L'administration des colonies a décidé que les enfants des coolies indiens, nés dans nos possessions, seraient électeurs, les gens-là votent tout en se considérant comme anglais et en jouissant, comme tels, de la protection du consul britannique. Il en résulte que ce sont des étrangers qui donnent leurs pouvoirs à certains de nos représentants.

D'autre part, le grand principe du droit moderne, que l'impôt doit être voté par celui qui le paie, est violé par la présence au Parlement de députés coloniaux qui votent les impôts de la France, tandis que le Parlement ne vote pas ceux des colonies qui les ont nommés.

Il y a là un véritable scandale politique qu'il importe de faire cesser, soit en renvoyant au conseil supérieur des colonies les représentants de celles de nos possessions qui resteraient colonies, soit en transformant en départements et en soumettant à la législation et à l'administration métropolitaines, celles de nos colonies qui l'auront mérité.

### V. de Gema.

## Service télégraphique

### LES AFFAIRES DE CHANTAGE

Paris, 1<sup>er</sup> décembre.

Ce matin, à la première heure, M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, s'est rendu à Reuilly, et a procédé, en présence de l'ex-administrateur du XIX<sup>e</sup> Siècle, qu'il avait fait en cette occasion extraire du dépôt, à une perquisition des plus minutieuses.

M. Clément a saisi de nombreux papiers et documents qu'il a enfermés dans deux caisses assez volumineuses, caisses qu'il a lui-même transportées au parquet et dont le contenu va être examiné par M. Doppier.

En ce qui concerne M. Portalis, on assure savoir que son arrestation est imminente. Des indications précises ont été recueillies par le service de la sûreté, jet la présence à Paris de l'ex-directeur du XIX<sup>e</sup> Siècle ne fait plus doute aujourd'hui.

M. Cocheffert qui, durant la journée d'hier, a fait dans Paris, accompagné de son secrétaire et de quelques-uns de ses agents, diverses excursions, a de nouveau quitté ce matin de très bonne heure la Sûreté, paraissant assez affairé et recommandant à ses employés le silence sur la mission qu'il avait à accomplir.

A une heure, M. Clément n'était pas encore rentré. Cette perquisition a pour but de s'assurer de l'exactitude de plusieurs témoignages importants mettant en cause plusieurs personnes qui seraient arrêtées prochainement.

Outre Girard, Helder, Trocard et de Clercq, M. Doppier a interrogé hier M. Portalis. En sortant du cabinet du juge d'instruction, elle avait, dit-on, les yeux rouges.

Il est exact que Trocard et Helder ont déjà choisi pour défenseurs M<sup>rs</sup> de Saint-Auban et Decori ; mais ils ont, du reste, le temps de prendre leurs conseils, car, si nous sommes bien informés, l'affaire, à l'heure actuelle, n'est qu'entamée, et elle réservera probablement bien des nouvelles surprises.

### Autres arrestations

On annonce pour aujourd'hui, de nouvelles arrestations. On prononce différents noms. On parle clairement de certains directeurs de journaux fortement compromis.

On cite également le nom d'un très haut fonctionnaire du ministère de l'intérieur. Enfin, des maintenant, la preuve certaine du chantage exercé contre la maison Allez serait entre les mains du juge d'instruction.

En ce qui regarde l'affaire Portalis, si une nouvelle arrestation était opérée, ce serait celle du troisième administrateur du XIX<sup>e</sup> Siècle, M. Bonnardreau.

### Les Surveillances

Ces arrestations ne sont pas toujours aussi faciles. Elles demandent à être préparées patiemment. M. Girard n'a pas été arrêté, comme on l'a dit, en sortant du café Riche. La stratégie policière fut au contraire compliquée.

Dans la matinée, un inspecteur de la brigade dirigée par M. Leproust, officier de paix chargé de la surveillance des jeux, ayant en poche le mandat d'amener, se postait devant la porte de la maison qu'habite M. Girard, avenue de Neuilly. Jusqu'à 5 heures du soir il ne vit personne.

Résolu à passer la nuit dans sa faction, il continuait de se promener d'un air indifférent, quand il vit tout à coup une voiture arriver devant la maison de M. Girard, une personne qu'il ne connaissait pas entrer dans la voiture, et celle-ci filer avec rapidité.

— Serait-ce mon homme ? se dit l'agent. Et il courut après la voiture sur un assez long parcours. Enfin, le véhicule s'arrêta devant une maison particulière et l'agent se dissimula un moment. Une personne descendit et entra dans la maison. L'inspecteur s'approcha alors du cocher.

— Ah ! sapsit, lui dit-il d'un ton dégagé, je crois que j'ai la chance de rencontrer sur mon chemin M. Girard, à qui j'ai quelque chose à dire. Si c'était lui, ça m'épargnerait l'ennui d'aller jusqu'à Neuilly.

— Certainement, c'est lui, répond le cocher avec confiance.

— Merci, répliqua l'agent. Je vais l'attendre.

Pour ne pas éveiller les soupçons du cocher, d'ailleurs peu défiant, l'inspecteur causa avec indifférence de la température.

Mais voilà M. Girard. L'agent l'aborda aussitôt.

— Monsieur Girard ? demanda-t-il.

— Oui, lui répond l'administrateur du XIX<sup>e</sup> Siècle.

— J'ai un mandat d'amener décerné contre vous, répliqua l'inspecteur. Et, en disant ces mots, il exhiba le document.

— Suivez-moi, dit l'agent à M. Girard. L'inspecteur hèle un fiacre où M. Girard monta avec l'agent qui le conduisit devant M. Doppier, juge d'instruction.

### Le syndicat Trocard

M. Doppier, instruisant l'affaire du prétendu syndicat de journaux dont M. Trocard aurait fait la publicité aux directeurs convoqués aujourd'hui par lettre spéciale des directeurs de vingt-deux journaux parisiens.

Beaucoup de ces messieurs se sont excusés, la convocation les ayant touchés trop tard ; d'autres ont envoyé par écrit leur témoignage. Plusieurs enfin se sont rendus au Palais de Justice.

Puis ont affirmé n'avoir jamais été sollicités par M. Trocard d'entrer dans la combinaison de publicité, dont il aurait eu, suivant le parquet l'initiative.

### Plainte en diffamation

L'Intransigeant de ce matin, dans un article intitulé : « Les maîtres chanteurs », met en cause M. Saincère, directeur du personnel et du cabinet au ministère de l'intérieur.

En réponse à cet article, M. Saincère vient de déposer entre les mains du procureur de la République une plainte en diffamation contre l'Intransigeant.

## LA COMMISSION DES CRÉDITS

Aujourd'hui, dans la séance tenue par la commission sénatoriale des crédits de Madagascar, le ministre des affaires étrangères a été entendu sur la demande des explications demandées et est entré dans des détails secrets de l'expédition que nous ne pouvons publier.

M. Peytral a présenté plusieurs observations, tant au point de vue militaire qu'au point de vue financier.

La commission entendra lundi les ministres de la guerre et de la marine.

## CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 1<sup>er</sup> décembre.

Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée sous la présidence de M. Casimir-Perier.

Le ministre de la marine a soumis à l'approbation du président de la République, un décret nommant au commandement d'une division de l'escadre de réserve de la Méditerranée occidentale et du Levant, le contre-amiral Turquet de Beauregard ; et à la présidence de la commission permanente de contrôle, de révision, de règlement, d'armement et d'habillement, le contre-amiral Penfentenyo de Kerverguen.

M. Guérin, ministre de la justice a fait signer un mouvement judiciaire. Aucune nomination n'intéresse notre région.

## CHAMBRE

Paris, 1<sup>er</sup> décembre.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Burdeau.

Le président annonce la mort de M. Guéneau de Loisy, député de la Côte-d'Or ; il fait l'éloge du défunt, puis il annonce la démission de M. Saint-Romme, élu sénateur de l'Isère.

La Chambre adopte plusieurs projets d'intérêt local, et arrive enfin à la discussion du budget de 1895.

### La discussion du Budget

C'est M. Boudenoot (Pas-de-Calais) qui ouvre la discussion générale, en invitant la Chambre à entrer dans la voie des réformes.

### DISCOURS DE M. BOUDENOOT

La commission du budget compte dans son sein de nombreux réformateurs, trop

nombreux peut-être, car chacun ne voit que son système et aucun n'aboutit. C'est ainsi que les projets de MM. Burdeau, Doumer et Cavaignac ont été repoussés par la commission.

Ce n'est pas la pensée réformatrice qui a manqué, ce n'est que l'accord. Cependant la commission apporte aujourd'hui une réforme considérable sur laquelle il faut s'expliquer.

En ce qui concerne la réforme de l'impôt, c'est surtout une question de méthode qu'il faut appliquer, car une question de méthode se lie intimement à une question de doctrine.

Si la réforme des boissons n'a pas réussi dans la dernière législation, c'est parce qu'on l'a fait sortir de la voie positive. La méthode expérimentale et scientifique est devenue bonne et utile. La Société présente à besoin d'être et non pas de détruire. Le socialisme prêche, à la ville, la destruction de la propriété, et, à la campagne, le morcellement de la propriété.

Comme système transactionnel, il propose l'abolition de l'héritage, la suppression de la Dette publique, l'impôt progressif sur les revenus, et une série de mesures qui aboutissent au socialisme le plus monstrueux.

Le budget d'un gouvernement socialiste serait le plus formidable de tous les budgets ; ce serait l'organisation de la misère universelle. Ce n'est que par l'idée de la personnalité libre qu'un peuple peut vivre et prospérer. (Applaudissements.)

Il faut envisager l'impôt uniquement comme le moyen de subvenir aux dépenses de l'Etat. Chaque citoyen a le devoir d'y contribuer, en raison de ses facultés, et le pouvoir même a le devoir de faire en sorte que cette contribution soit aussi faible que possible.

En 1870, la République trouva les finances en désarroi. Aujourd'hui, nous touchons presque à l'unité budgétaire, et la rente, convertie plusieurs fois, atteint le pair. Voilà le résultat atteint par la démocratie républicaine.

Puis l'orateur arrive à la réforme des successions.

Le projet du gouvernement aboutit, dit-il, au vote d'un nouvel impôt pour équilibrer le budget. Pourquoi n'obtiendrait-on pas cet équilibre en réduisant les dépenses, ce qui n'est pas impossible ? On pourrait alors alléger les charges qui pèsent sur l'agriculture.

Parmi les adversaires de la réforme successorale, il en est qui combattent le principe de l'impôt progressif qui, dit-on, est un principe socialiste. La critique n'est pas fondée. Si l'impôt progressif sur le revenu global est dangereux, la taxe progressive sur l'actif net des successions peut se défendre, car ici on ne risque plus de détruire l'action individuelle. Le système existe déjà.

On critique l'impôt sur les revenus, cette conception est cependant très pratique et pourrait remplacer de vieux impôts.

Le gouvernement peut seul réaliser des économies dans le budget des dépenses, c'est lui qui décide de l'impôt. (Très bien.)

J'ai l'intention de déposer une proposition de résolution, tendant à la nomination d'une commission de décentralisation, d'économies, et de réformes administratives. (Très bien.)



Du 1<sup>er</sup> au 5, continuation de la période variable ayant commencé le 27 novembre. Froid au premier quartier de la lune, qui commença le 5 et continua le 12. Froid intense dans les régions septentrionales de l'Europe. Brise sur les mers intérieures le 7. Période variable à la pleine lune, qui commença le 12 et continua le 19. Froid au centre et à l'est du bassin de la Seine. Mauvais temps au dernier quartier de la lune, qui commença le 19 et dura le 26. Période d'une certaine gravité pendant la marée. Alternativement pluvieuse, neigeuse et ventueuse.

CHABLY Hors Concours Ex<sup>pos</sup> 1894 Lyon 1894 Huile vierge de Foie de Morue fraîche, naturelle, pure. Pharm. Nouvelle, Lyon-Saint-Paul.

CABINET DENTAIRE F. CROUZET, Chirurgien-Dentiste 21, Place de la Croix-Roussse, 21

Cautérisation des Caries dentaires évitant toutes extractions. Spécialité de Poses de Dents sans crochets ni Extraction de Racines.

Toutes les pièces sortant de la Maison sont garanties 10 ans sur facture.

CONSULTATION DE 9 HEURES A MIDI ET 2 A 5 HEURES

TOPIQUE FRANÇAIS contre douleurs, points de côté, brucelles, oppression. Pharmacie Nouvelle, Lyon-Saint-Paul et principales pharmacies.

COMMUNICATIONS DIVERSES Nous insérons, sous ce titre, toutes les communications qui peuvent intéresser le public, sans distinction de parti ni d'opinion.

Touring-Club de France (section de Lyon) Réunion de MM. les délégués lundi soir 3 décembre, à 8 heures 1/2, café Maderni.

Fédération régionale de la marine. — Aujourd'hui dimanche, à 2 heures très précises, assemblée générale, grand amphithéâtre de la Faculté des Lettres, au Palais St-Pierre.

Le saint-Eloi. — Samedi soir, avait lieu, salle de l'Église, cours Lafayette, le bal annuel des chapeutiers et des maréchaux-ferriers.

Chronique Théâtrale REPRISE DE « CARMEN »

Dans la bizarre et superbe basilique de Saint-Janvier, à Naples, où le sang du martyr, renfermé dans une ampoule de verre, se liquéfie chaque année aux applaudissements frénétiques d'une foule enthousiasmée, on montre aux voyageurs des statues magnifiques, en argent massif, incrustées de pierreries et d'autres en marbre qui laissent voir, à travers le tissu délicat d'un linge voile, les traits du visage finement sculptés et la dentelle qui recouvre les épaules. Ce n'est pas du grand art, mais c'est d'une habileté de main qui confond l'entendement.

Le souvenir de ces merveilles nous revient à l'esprit chaque fois que nous entendons Carmen. Cette musique est charmante, délicieuse de facture et de délicatesse, faite de la main d'un prestigieux ouvrier; mais il y manque ce souffle puissant, cette inspiration originale et profonde qui n'appartient qu'aux grands artistes. On y sent l'effort pour pasticher la couleur locale espagnole; elle ne jaillit pas spontanément, elle n'est pas incrustée comme dans le Domino Noir, par exemple, dans la pâte de la mélodie, dans la qualité même de la pensée.

Lorsque Carmen est exécutée par des interprètes de premier ordre, l'action qu'ils mettent dans leur jeu dissimule cette infériorité. Mais lorsque ce sont, comme samedi soir au Grand-Théâtre, des artistes ordinaires, quoique consciencieux et dévoués, ces défauts apparaissent dans toute leur gravité.

Mlle Boyet, malgré sa jolie voix et les plus louables efforts pour bien faire, n'arrive pas à la hauteur de ce rôle. C'est un défaut de Carmen. Il y a une note qui d'habitude d'insolent, d'exotique, de capiteux, de sombre et de fatal auquel fait penser le nom qu'on lui donne, la Zingara.

À la voir, à l'entendre, on dirait simplement une petite grisette de la Croix-Roussse ou des Brotteaux que se disputent deux jeunes gens.

M. Deschamps est l'un de ces jeunes gens et si son chant est correct, rien ne fait prévoir, dans son jeu honnête et consciencieux, la passion sourde et violente qui amènera le drame sanglant de la fin.

M. Delvove est l'autre et sa belle voix sauve ce rôle, très court, d'ailleurs. M<sup>lle</sup> Thiry est charmante dans Micaëla; c'est à un rôle à sa taille et ses mains levées s'en sont même adonnées. Comme on voit bien quelle importance il y a pour un artiste à chanter que la musique qui convient à sa nature et à ses moyens!

Deux jeunes échappés du Conservatoire, M<sup>les</sup> Paët et Bresson débutaient dans les rôles épisodiques de Frasquita et de Mercedes. Elles l'ont fait avec goût, finesse et ont montré de l'aisance avec de très jolies voix.

La figuration est nombreuse. Les costumes soignés, les chœurs étaient bien sus et les ballets gentiment réglés. À évaluer détail par détail cette représentation, rien n'y cloche... et pourtant l'ensemble n'est pas parfait.

Il y manque ce feu sacré, ce je ne sais quoi qui empêche le spectateur et le conduit malgré qu'il en ait au degré d'enthousiasme voulu.

Revue commerciale agricole Lyon, 1<sup>er</sup> décembre 1894.

Les prix des grains sont mieux tenus et la vente est un peu plus facile sur nos marchés. Les autres céréales restent à peu près dans la même situation. Les vins ne se vendent encore que lentement.

Les alcools sont en meilleure tenue; les sucres et les féculés restent en baisse.

Les produits de basse-cour et de laiterie se vendent mal, excepté les fromages. Le détail conserve ses prix.

Blés. — La température est favorable à la levée des grains d'hiver et l'on est en général satisfait de l'état des blés en terre. Quant aux marchés, ils sont toujours faibles, mais le placement en est un peu plus facile et les prix continuent à dénoter plus de fermeté.

À la halle de Paris de mercredi, les offres de la culture étaient assez restreintes, et même la meunerie se montrait moins réticente dans ses achats. Les détenteurs ne pouvaient encore un relèvement de 25 à

50 centimes sur les prix du mercredi précédent. Les blés blancs du rayon ont été vendus 18 à 18,75 les 100 kil.; les roux, 17,50 à 18,50; avec des affaires plus animées qu'il y a huit jours.

Attaqué de spéculation, la demande était aussi assez régulière et les cours soutenus en hausse, de 18,50 à 18,75 pour le disponible et le livrable jusqu'en mars prochain.

M<sup>lle</sup> Dauphiné choix, 17,00 à 17,25 — du Brezet et du Lyonnais, 17,00 à 17,25 — de Bresse, 17,25 à 17,50 — du Bourbonnais, 17,00 à 17,25

Seigles. — La demande continue à être meilleure et les cours sont à Paris et à Lyon de 10,75 à 11 les 100 kil., en hausse de 25 centimes.

Avoines. — La tendance est très ferme pour les avoines indigènes, avec des offres réduites; on les cote à Paris, 15,26 à 15,50 les 100 kil.; les avoines étrangères sont aussi mieux tenues aux cours de 10,50 pour les Suédois et 15,50 pour les Liban noires.

Mais. — Transactions calmes; on offre à 16 les 100 kil. les mais blancs d'Amérique et les roux du Danube.

Sarrasins. — Les vendeurs demandent à Paris, 12,25 les 100 kil. en gare.

Farines de commerce première 37,00 à 40 — rondes 32,00 à 33 — boulangerie première 37,50 à 42 — rondes supérieures 37,50 à 42 — rondes ordinaires 37,00 à 38

Le sac de 125 kilos disponible, suivant marque, toutes comprises.

Graines fourragères. — Les trèfles violets, dont la récolte a été défective, sont très fermes; les belles qualités de luzerne sont épuisées. Les cours de toutes les graines restent sans changement à Paris.

Sur les marchés de province, on cote: Agen, trèfle, 120 les 100 kil.; luzerne, 80; Carpentras, trèfle violet, 100 à 120; trèfle incarnat, 120 à 140; luzerne, 80 à 100.

Vins. — Rien de bien nouveau depuis huit jours. Les transactions n'ont toujours pas l'importance qu'elles devraient avoir à cette époque de la campagne vinicole.

Dans le Midi, les vins blancs sont seuls recherchés en ce moment et se traitent par petites parties. A Béziers, on les cote en hausse: bourrets purs 18 à 20 l'hect., bourrets en blanc mélangés d'aromans, 17; aromans teints roses, 14 à 15.

En vins rouges, le commerce de Paris demande les vins de 10 degrés et demi au prix de 10 à 10,50 par grosses caves; mais les détenteurs tiennent de 11 à 11,50.

Dans le Bordelais, la campagne ne se dessine pas encore pour les vins nouveaux, les dégustations n'étant pas encore faites; on ne peut guère établir de prix, mais on pense qu'ils seront de 350 le tonneau environ pour les vins blancs ordinaires de palus et de 400 à 500 pour les vins de coteaux.

Les vins des Maconnais se vendent toujours aux prix que nous avons donnés précédemment; ils s'affirment bon de jour en jour.

En Touraine, la qualité est généralement satisfaisante; on croit qu'il sera possible de traiter à partir de 50 pour les vins ordinaires et de 60 pour les supérieurs.

En Bourgogne, on ne signale que de petits achats dans les qualités courantes.

En Auvergne, on est en pleine décauvaison; la majorité des vins est bien réussie; les prix tendent à s'établir vers 4 francs le pot de 15 litres pour les premiers choix, et 3,50 pour les ordinaires.

La Champagne n'a pas lieu d'être très satisfaisante cette année; la qualité des vins est souvent médiocre et les prix offerts de 300 la pièce de 200 litres.

COURRIER UNIVERSITAIRE M. Thévenet, docteur en médecine, est nommé chef de clinique des maladies des enfants à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lyon.

M. Salvat, à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lyon, est chargé des fonctions de directeur de la clinique générale à ladite Faculté.

M. Martz, pharmacien de première classe, est nommé chef de travaux de clinique médicale à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lyon.

CONSEIL MUNICIPAL D'OUILLINS Séance du 1<sup>er</sup> décembre

Sur l'initiative de plusieurs membres, le Conseil municipal avait été convoqué en séance extraordinaire pour le 1<sup>er</sup> décembre. Cette séance promettant d'être orageuse, tous les conseillers étaient à leur poste, à l'exception de M. Gey, qui s'était fait excuser.

Dès le début, une discussion s'engage entre M. Nicod, nommé secrétaire, M. Mignard et M. Perillat. Ce dernier reproche au maire d'annihiler le parti socialiste et, par son apathie, sa nonchalance, de léser les intérêts communaux.

Fonrobert trouve qu'il est très actif et se décline des éloges que lui refuse son adjoint, M. Normand, qui affirme que Fonrobert manque complètement d'activité, puisque plusieurs questions, depuis vingt-sept mois, dorment dans des cartons préfectoraux ou ministériels; que jusqu'à ce jour, c'est lui premier adjoint qui a rempli les fonctions de Maire in partibus de la commune d'Oullins.

MM. Nicod, Perillat, Normand déclarent que leurs collègues et eux-mêmes se désolent publiquement de toutes les lenteurs qui leur sont reprochées et qui incombent à l'Administration et disent être prêts à voter ordre du jour déposé par M. Perillat, ordre du jour par lequel ils affirment retirer leur confiance, à dater de ce jour à M. le Maire.

M. Fonrobert, malgré les demandes répétées de M. Perillat et de M. Nicod, fait la sourde oreille et refuse de remettre cette motion aux voix, disant qu'elle est illégale; il promet toutefois d'être bien sage, et même plus que ce qui lui est demandé par ses collaborateurs.

MM. Perillat et Nicod, constatant que le maire n'a pas su faire son devoir (jusqu'à ce point), déclarent se retirer; ils sont suivis par tous les conseillers, qui s'empressent de quitter la salle des délibérations, d'autant plus qu'il est 11 h.

BOURSE DU BOULEVARD 3 0/0, 102,45. — Italien, 100. — Extérieure, 72,58. — Russe Orient, 25. — Turc, 25,20. — Tharsis, 100. — Banque Ottomane, 679,50 Rio, 369,37. — Tabacs, 20. — De Bresse, 100. — Hongrois, 100. — Portugais, 100. — Langlois, 100. — Alpines, 22,50. — Luis Turcs, 100. — Hongrois, 100. — Robinson, 100.

Dernière Heure

La défense mobile des ports

Paris, 1<sup>er</sup> décembre. Les conclusions du rapport déposé par M. Lockroy, sur le bureau de la commission extra-parlementaire de la marine seraient très défavorables à l'état actuel de notre défense mobile.

Troubles au Maroc

Tanger, 1<sup>er</sup> décembre. Les Zemmouris et les Beni-Harab se sont révoltés et ont razzé le Harb. Les communications avec Fez sont interrompues.

M. Zola au Quirinal

Rome, 1<sup>er</sup> décembre. M. Emile Zola a été reçu en audience par le roi, qui a fait au romancier français l'accueil le plus cordial.

Sinistres maritimes

Londres, 1<sup>er</sup> décembre. Sur toutes les côtes de l'Angleterre, le brouillard est intense. On signale de nombreux sinistres; on craint que de nombreux bateaux, dont on n'a pas de nouvelles, soient perdus.

LES FRAUDES ÉLECTORALES de Toulouse

Suite de l'audience du 1<sup>er</sup> décembre. A la reprise de l'audience, un nouvel incident est provoqué par M<sup>me</sup> Desarnats, qui demande l'audition d'un nommé Espy, lequel aurait su positivement que M. Lagone, adjoint, avait promis de verser 400 francs à Mascaras pour le maintien de son évocation.

Espy reconnaît être allé voir Lagone, sur la prière de Mascaras, pour intercéder en faveur de Mascaras et obtenir le plus tôt possible sa réintégration.

Lagone, dit-il, m'a répondu: « Qu'il vienne demain et nous arrangerons cela » Mais je ne sais pas s'il a promis à Mascaras une somme d'argent.

Mascaras prétend que le concierge du tribunal a assisté à une conversation dans laquelle Espy a reconnu ce fait, on envoie aussitôt chercher ce témoin.

Mascaras, dépose le concierge, causant avec Espy et avec moi, dit: « Voilà que j'ai eu domicile au tribunal et cela à cause de Lagone et des autres. Lagone m'avait cependant promis 400 francs. N'est-ce pas, Espy? Et Espy répondit: Oui.

M<sup>me</sup> Rousset reprend le développement de ses conclusions, qu'elle n'avait pu achever. M<sup>me</sup> Rousset commente la déposition de Lanlanik; il s'attache à établir que, avec la municipalité précédente, il y avait 4 à 5.000 électeurs inscrits strictement d'une manière illégale. Il termine en exprimant sa confiance que la cour fera droit à ses conclusions.

M<sup>me</sup> Viviani demande une suspension pour que les défenseurs puissent se concerter sur la réponse à faire à des conclusions imprévues et simultanément libellées. Cette suspension est prononcée.

À la reprise, M<sup>me</sup> Viviani à la parole. Il juge que les faits articulés par M<sup>me</sup> Rousset ne constituent ni des charges nouvelles, ni des faits nouveaux résumant les conditions requises par le code d'instruction criminelle pour motiver un renvoi pour supplément d'informations.

M<sup>me</sup> Desarnats, pour Mascaras, insiste, dans un plaidoyer, qu'elle n'avait pu achever, pour que la Cour ordonne le renvoi, aux fins de supplément d'enquête, faisant, à l'occasion de l'analyse des faits qu'il reprend, le procès de la municipalité dissoute et de M. Couderc. L'avocat s'attache à établir que les révélations faites à l'audience concernant spécialement l'emploi des listes électorales et des pièces déposées à la préfecture constitue un fait nouveau, indéfinissable, montrant bien que Mascaras n'a pu agir qu'en vertu d'ordres supérieurs. Ce qu'il veut, c'est que ceux qui ont donné ces ordres partagent son sort.

Si la foudre frappe les sommets, qu'importe! il n'en faut pas moins que l'éclair jaillisse. Refuser le supplément d'information, c'est mettre l'avocat général dans l'impossibilité de requérir.

Il faut que le jury puisse frapper les véritables responsables, ceux qui ont scélératement dérobé des listes électorales, et que par conséquent, c'est mettre l'avocat général dans l'impossibilité de requérir.

Il faut que le jury puisse frapper les véritables responsables, ceux qui ont scélératement dérobé des listes électorales, et que par conséquent, c'est mettre l'avocat général dans l'impossibilité de requérir.

M. l'avocat général Jardon déclare qu'il adhère aux conclusions de la partie civile et qu'il se fait levé pour demander spontanément ce renvoi, car, dès mardi, il avait accepté la conviction qu'il s'imposait.

L'audience est renvoyée à mardi, pour que la Cour puisse statuer sur les conclusions des avocats.

REUNION TUMULTUEUSE

Paris, 1<sup>er</sup> décembre. Ce soir, dans une réunion de Corréziens tenue, rue Cardinet, sous la présidence d'honneur de M. Gérauld-Richard, un violent incident s'est produit.

M<sup>me</sup> Noël Berthier ayant traité le Président de la République de « tête de pipe », a été interrompue par le commissaire de police qui assistait à la réunion. On a hué le commissaire et les assistants ont crié « A bas Casimir! » Le commissaire a dû menacer de dissoudre la réunion.

Le tumulte apaisé, la séance s'est terminée par le vote d'un ordre du jour invitant les électeurs du 13<sup>e</sup> arrondissement à voter pour M. Gérauld-Richard en manière de protestation contre la bourgeoisie capitaliste.

Le Conseil municipal de Paris a adopté le vœu que le gouvernement mit M. Gérauld-Richard, candidat à l'élection législative du 13<sup>e</sup>, en liberté pour qu'il puisse soutenir son élection.

Le préfet de la Seine a naturellement fait ses réserves pour ce vœu.

FIN DU SERVICE DE NUIT

BULLETIN FINANCIER DE LYON Lyon, 1<sup>er</sup> décembre 1894.

Compensations Reports 3 0/0, 102,45. — Russe Orient, 25. — Turc, 25,20. — Tharsis, 100. — Banque Ottomane, 679,50 Rio, 369,37. — Tabacs, 20. — De Bresse, 100. — Hongrois, 100. — Portugais, 100. — Langlois, 100. — Alpines, 22,50. — Luis Turcs, 100. — Hongrois, 100. — Robinson, 100.

Crédit Lyonnais, 678,25. — Banque Ottomane, 679,50. — Nord-Espagne, 120,75. — Saragosse, 120,25.

Sur la rente, les dérangements de primes dont on est tout particulièrement animé aux environs de 102,45. Il y a un coupon à détacher le 10 décembre, il ne faut pas l'oublier, et bien des intérêts tendent à maintenir la hausse.

L'Extérieure a été jusqu'à 102,45 le 31 décembre, il n'y en avait pas pour tout le monde, l'Atlanik est resté à 102,45 au 31. Le Crédit Lyonnais a valu 679,50 en liquidation le 15. Cependant, les centes de primes sont détachés. Quelques avis de Paris considèrent comme prochain le cours de 675. Le Crédit Lyonnais a valu 679,50 en liquidation le 15. Cependant, les centes de primes sont détachés. Quelques avis de Paris considèrent comme prochain le cours de 675.

Marché du comptant. — Le marché du comptant est calme. Le Crédit Lyonnais a valu 679,50 en liquidation le 15. Cependant, les centes de primes sont détachés. Quelques avis de Paris considèrent comme prochain le cours de 675.

BOURSE DE LYON du 1<sup>er</sup> décembre 1894

Table with columns: FONDS D'ÉTAT à terme, Valeurs, Cours. Includes entries for 3 0/0 Français, 4 1/2 Français, etc.

Table with columns: Valeurs en Banque, Valeurs, Cours. Includes entries for Act. Huis Baubou, Act. Grès-P. quet, etc.

Table with columns: Valeurs en Banque, Valeurs, Cours. Includes entries for Act. Huis Baubou, Act. Grès-P. quet, etc.

BOURSE DE PARIS du 1<sup>er</sup> décembre 1894

Table with columns: Valeurs à terme, Clôture, Clôture précédente, Valeurs au comptant, Cours. Includes entries for 3 0/0 Français, 4 1/2 Français, etc.

Table with columns: Valeurs à terme, Clôture, Clôture précédente, Valeurs au comptant, Cours. Includes entries for 3 0/0 Français, 4 1/2 Français, etc.

APRÈS BOURSE 3 0/0 Français, 102,47. — Banque Ottomane, 678,25. — Rio-Tinto, 370,62. — Tharsis, 100. — Alpines, 22,50. — De Bresse, 100. — Portugais, 100. — Langlois, 100. — Alpines, 22,50. — Luis Turcs, 100. — Hongrois, 100. — Robinson, 100.

BULLETIN FINANCIER DE PARIS

En dépit d'une élévation assez accentuée du taux des reports, le marché fait preuve d'une meilleure disposition. Le courant est très nettement à la hausse et ne demande qu'à se prolonger si les ordres d'achats du comptant restent avec suite. Il faut s'espérer.

Le 3 0/0 s'élève à 102,47; le 1/2 à 107,60. L'Italien finit à 85,12. Fonds étrangers en hausse: l'Extérieure à 79,23/2; le Russe Orient à 65,20; le Russe 1891 à 89,15; le Brésil à 25,00 et le Turc stationne à 25,20.

Sociétés de crédit presque toutes en avance. Le Crédit Foncier à 918. Le Crédit Lyonnais à 679,50. Banque de Paris 722. Chemins français très fermes avec suite. Il faut s'espérer.

Le Suez a baissé à 3020 à l'ouverture, mais des offres suivies le ramènent à 3000. Hausse de la Transatlantique à 355.

En banque les 101 Turcs sont toujours faibles à 120,45. Rio également faible à 370, ainsi que la De Beers à 408,50.

Dans le compartiment des Mines d'or, le signal des achats suivis qui se font en sourdine sur la Randfontein. La Monte-Rosa s'avance à 155,50. Bonne clôture.

NEW-YORK Argent en barre (l'once) 62 cents 3/8

CHANGES ORIENTAUX En sterling Shanghai (taël) 4 mois de vue 2/9 7/8 Hong-Kong (dollar) 4 mois de vue 2/1 1/2 Singapour 4 mois de vue 2/1 1/2 Bombay (transit télégr.) la roupie 1/1 1/8 Calcutta 1/1 1/8

CONDITION DES SOIES LYON, le 1<sup>er</sup> décembre 1894

Table with columns: Nombres, Soies, France, Italie, Espagne, Chine, Japon, Tussah, Poids. Includes entries for 40 Organs, 44 Trames, etc.

BALLOTS DESÉCHÉS 2 0/0 Français, 102,45. — 3 0/0 Français, 102,45. — 4 1/2 Français, 107,60. — Portugais, 100. — Langlois, 100. — Alpines, 22,50. — Luis Turcs, 100. — Hongrois, 100. — Robinson, 100.

GOURRIER DES THEATRES Eldorado. — Aujourd'hui à 2 heures, grand matin à prix réduits. On donnera l'avant-dernière irrévocable de Ah! la Guile, la Guiltière, la Vengeance d'Yoelle et toutes les attractions.

Le soir, à 8 h. 1/2, grande représentation extraordinaire.

Les reprises au Grand-Théâtre. — Au Grand-Théâtre de Lyon, on répète activement l'Après-midi à Fieschi, MM. Deshayes et Guitton; Hamlet, avec M<sup>me</sup> Barry et M. Simon; Lohengrin, avec M<sup>me</sup> Fiérens, S'arcy et M<sup>me</sup> Affre et Véron.

Patronage des Enfants pauvres. — Nous apprenons que pour la fête de bienfaisance qui aura lieu dans la salle du Grand-Théâtre, le samedi 15 décembre, au bénéfice de la Société de Patronage pour les Enfants pauvres de la

villes de Lyon, un des plus importants sociétés de la Grande-Franchise, a été vu absolument gâtée.

Four applaudissements nous ont été adressés par le public de la Grande-Franchise, à nos lecteurs nous avons promis de leur offrir un bon nombre de nos amis de la Société de Patronage.

Bien qu'il n'ait pas pu assister à la séance qui a eu lieu le 15 décembre, nous sommes convaincus que les personnes qui ont été présentes à la séance du 15 décembre ont été très intéressées par les conclusions auxquelles nous sommes parvenus.

Nous aurons sous peu le plaisir de compléter cette information. Nolo. — Pour la location, s'adresser jusqu'au 10 décembre, au siège de la Société, rue Montbrun, 16, de 9 à 5 heures, et du 12 au 15 chez le concierge du Grand-Théâtre.

CHATEL-GUYON Constipation, Obésité, etc.

SPECTACLES ET CONCERTS GRAND-THÉÂTRE. — Aujourd'hui dimanche 2 décembre, la Juive, grand-opéra en cinq actes, paroles de Scribe, musique d'Halévy.

THÉÂTRE DES GILBERTINS. — Aujourd'hui dimanche 2 décembre, 65<sup>e</sup> représentation de M. Coquelin aîné, les Colombins, comédie en 4 actes, d'Édouard Pailleron.

THÉÂTRE DES GILBERTINS. — Aujourd'hui dimanche 2 décembre, 65<sup>e</sup> représentation de M. Coquelin aîné, les Colombins, comédie en 4 actes, d'Édouard Pailleron.

THÉÂTRE DES GILBERTINS. — Aujourd'hui dimanche 2 décembre, 65<sup>e</sup> représentation de M. Coquelin aîné, les Colombins, comédie en 4 actes, d'Édouard Pailleron.

THÉÂTRE DES GILBERTINS. — Aujourd'hui dimanche 2 décembre, 65<sup>e</sup> représentation de M. Coquelin aîné, les Colombins, comédie en 4 actes, d'Édouard Pailleron.

THÉÂTRE DES GILBERTINS. — Aujourd'hui dimanche 2 décembre, 65<sup>e</sup> représentation de M. Coquelin aîné, les Colombins, comédie en 4 actes, d'Édouard Pailleron.

THÉÂTRE DES GILBERTINS. — Aujourd'hui dimanche 2 décembre, 65<sup>e</sup> représentation de M. Coquelin aîné, les Colombins, comédie en 4 actes, d'Édouard Pailleron.

THÉÂTRE DES GILBERTINS. — Aujourd'hui dimanche 2 décembre, 65<sup>e</sup> représentation de M. Coquelin aîné, les Colombins, comédie en 4 actes, d'Édouard Pailleron.

THÉÂTRE DES GILBERTINS. — Aujourd'hui dimanche 2 décembre, 65<sup>e</sup> représentation de M. Coquelin aîné, les Colombins, comédie en 4 actes, d'Édouard Pailleron.

THÉÂTRE DES GILBERTINS. — Aujourd'hui dimanche 2 décembre, 65<sup>e</sup> représentation de M. Coquelin aîné, les Colombins, comédie en 4 actes, d'Édouard Pailleron.

THÉÂTRE DES GILBERTINS. — Aujourd'hui dimanche 2 décembre, 65<sup>e</sup> représentation de M. Coquelin aîné, les Colombins, comédie en 4 actes, d'Édouard Pailleron.

THÉÂTRE DES GILBERTINS. — Aujourd'hui dimanche 2 décembre, 65<sup>e</sup> représentation de M. Coquelin aîné, les Colombins, comédie en 4 actes, d'Édouard Pailleron.

THÉÂTRE DES GILBERTINS. — Aujourd'hui dimanche 2 décembre, 65<sup>e</sup> représentation de M. Coquelin aîné, les Colombins, comédie en 4 actes, d'Édouard Pailleron.

THÉÂTRE DES GILBERTINS. — Aujourd'hui dimanche 2 décembre, 65<sup>e</sup> représentation de M. Coquelin aîné, les Colombins, comédie en 4 actes, d'Édouard Pailleron.

THÉÂTRE DES GILBERTINS. — Aujourd'hui dimanche 2 décembre, 65<sup>e</sup> représentation de M. Coquelin aîné, les Colombins, comédie en 4 actes, d'Édouard Pailleron.

THÉÂTRE DES GILBERTINS.

Feuilleton du NOUVEAU LYON du 2 Décembre 1894

GONES DE LYON

Grand Roman inédit

PAR VICTOR CHAUVET

— A la bonne heure ! fit gaiement M. de Féchel. Du reste, ajouta-t-il en tendant la main à Marius, nous avons probablement à causer...

se retourner plus d'une fois, reprenait d'un pas rapide, et le cœur ivre de bonheur et d'espoir, le chemin de la petite maison où ses amis, en effet, l'attendaient, le chemin du joyeux « châteaueu » des Gones.

Je me suis jeté sur toi et je t'avais crié mon nom, mais tu ne me répondais plus ! J'avais pris tes mains, mais tes mains étaient si froides, si glacées que les miennes ne les réchauffaient plus !

me souviens que j'ai pu quelquefois vous faire de la peine. — Toi, mon enfant ? — Oui, père... oui, j'ai pu quelquefois vous attrister, vous causer des inquiétudes, et c'est pour moi un véritable chagrin, presque un remords.

— Non, père, j'ai eu tort... Mais pardonnez-moi, mais écoutez-moi... — Oui, je l'écoute... oui, parle mon enfant, fit avec une extrême douceur le vieillard.

LOTS DE TERRAINS clos et complantés, de 300 à 25.000 mètres A VENDRE

Maison de Convalescence Pension bourgeoise Soins et traitement de famille à des prix très modérés

ESSAYEZ & JUGEZ GENS ECONOMES Achetez vos MEDICAMENTS à la PHARMACIE UNIVERSELLE

AVEZ-VOUS DES PELLICULES ? Vos Cheveux tombent-ils ? SI OUI

AGENCE GÉNÉRALE D'IMPORTATION 22<sup>e</sup> Année - COMMISSION - EXPORTATION - 22<sup>e</sup> Année

A CÉDER, à Vienne (Isère), épicerie-herbages et comestibles. Affaires sûres, sérieuses et prouvées.

LA REUNION INDUSTRIELLE AG CONTRE L'INCENDIE

APPAREILS DE CHAUFFAGE Calorifère hygiénique breveté et poêle de faïence

AMEUBLEMENTS 16-18, Rue Victor-Hugo LYON

Papiers peints DANS TOUS LES GENRES

E. GUYOT Drogiste-herboriste de 1<sup>re</sup> classe, diplômé par l'Ecole supérieure de pharmacie

Excelle occasion ! Lit de style Renaissance, chef-d'œuvre de sculpture.

MOTEURS A GAZ Machines à Vapeur Constructions mécaniques

DISCOURS, PARRY etc<sup>rs</sup> Commissionnaires 38 Cornhill, Londres

TAPISSIER-DÉCORATEUR A. Bastet EBENISTERIE

B. COLIN 7, Rue de l'Hotel-de-Ville, 7

CEINTURES HYPOGASTRIQUES SANS RESSORTS Pour le déplacement de l'utérus ou matrice

A louer 4 ou 5 pièces, à proximité de Lyon, dans coquette habitation, avec jardin.

LEÇONS DE COMPTABILITÉ De 8 à 10 heures du soir

OCCASION RARE Fonds de Café à vendre, bien situé, près des cimetières de la Guillotière

Location pour la Ville et la Campagne Succursale : 16, RUE CONFORT, 16 (angle rue République)

EAU DES SŒURS. MARTHE-LAURE Composition aromatique

Suprême APÉRITIF DIGESTIF CHABLY

LIBRAIRIE BERNOUX et CUMIN 6, Rue de la République, Lyon

L'AGRAFE BALEINE et à ressort Vente en Gros : Maison ALLEG et VERMONT

PLUS DE BUSCS CASSÉS Exiger la Marque LE "VLAN"

TISANE VÉGÉTALE CONTRE LA CONSTIPATION ET LES EMBARRAS GASTRIQUES

BRODERIES TAPISSERIES ARTISTIQUES Spécialité de Montures d'ouvrage fantaisie

ON TROUVE A la même Librairie LE TOUR DU MONDE

MALADIES SECRÈTES Vices du sang Maladies de la peau, de la vessie, Écoulements anciens et récents

SUPRÊME RÉGÉNÉRATEUR ROYAL SAVIOUX Seul recolorant ne poissant pas

Pharmacie J. ROUSSET LYON 19, Grande Rue de la Croix-Rousse

HORLOGERIE A. ERKERT SPÉCIALITÉ --- 7, Quai des Célestins, 7 --- SPÉCIALITÉ

FRANCO par poste : 3.25 net

APPAUVRISSEMENT DU SANG ANÉMIE PILULES POURSAL

PALES COULEURS CHLOROSE DÉPOT Pharmacie BASSET

VERRERIES RÉUNIES De la Loire et du Rhône RIVE-DE-GIER

Montres spéciales pour alpinistes, mécaniciens, médecins, etc.

Payable 50 francs par mois Bel exemplaire à l'état de neuf de cette publication qui comprend actuellement 68 volumes contenant 430 voyages et environ 18.500 gravures, 700 cartes ou plans.

Feuilleton du NOUVEAU LYON du 2 Décembre 1894

L'Ébéniste de la rue du Beuf

PAR PIERRE DELCOURT

Enfin nous l'avons d'une pesée, faite avec nos pincettes, et nous regardons, elle était pleine d'or et de billets de mille. Oh ! je savais bien la valeur des billets de banque, car j'avais eu l'occasion d'en voir plusieurs fois, chez mon patron, je connaissais le caissier et il m'en avait fait toucher quelques-uns, pour m'amuser.

sonner, de me dire si je faisais mal ou bien, et d'un seul coup, la pensée m'en vint d'avoir la caisse de fer à moi seul ! Mon compagnon ne génaît, il fallait m'en débarrasser. De suite, sans réfléchir, je fis passer mon camarade devant moi, pour descendre l'échelle qui nous menait à l'étage au-dessous.

trouver la fille de mon pauvre camarade, une fois ma peine terminée, de courir à la cachette, d'en tirer l'argent et de le porter à cette enfant en lui disant : « Tenez, prenez, c'est bien à vous, c'est votre père qui l'a trouvé il y a tant d'années. »

la caisse de fer, gardez-la, puisez dedans, prenez tout s'il le faut, puisqu'il s'agit de vous, de votre fortune, de votre fils.

ments et l'habiller de façon convenable, mais avant, conduis-nous rue de Provence à la maison en question. En route, on te fournira toutes les explications nécessaires.

